

Délégation départementale de l'Essonne

Département Veille et sécurité sanitaire

Service Santé environnement

Affaire suivie par Mickaël GASTRIN

Courriel : mickael.gastrin@ars.sante.fr

Téléphone : 01 69 36 71 63

Télécopie : 01 69 36 71 99

Réf : 17-EXT-255

Monsieur le Directeur départemental des territoires
Service territoires et prospective
Bureau urbanisme réglementaire
Boulevard de France
91012 EVRY Cedex

A l'attention de madame Céline Plat

Evry, le **18 OCT. 2017**

Objet : demande avis sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bures-sur-Yvette (91440).

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 6 octobre 2017, vous avez sollicité ma contribution à la demande citée en objet. Mes services ont également été saisis par les services de la mairie de Bures-sur-Yvette pour avis sur ce PLU.

La commune de Bures-sur-Yvette comptait environ 9 725 habitants en 2013. Les Orientations d'aménagement programmées (OAP) prévoient la création de logements, l'amélioration de la desserte en en transport en commun et le développement des cheminements doux afin de répondre aux besoins de la population.

D'une manière générale, le projet de PLU prend globalement en compte les risques et nuisances sanitaires existants sur le territoire communal.

- **Alimentation en eau destinée à la consommation humaine (EDCH)**

Aucun captage d'eau destinée à la consommation humaine n'est présent sur la commune de Bures-sur-Yvette.

- **La pollution des sols**

L'état des sols est abordé dans le rapport de présentation (page 146). L'inventaire BASIAS recense onze sites potentiellement pollués. L'inventaire BASOL ne recense aucun site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif sur le territoire communal. L'Agence régionale de santé (ARS) rappelle que pour tout projet de construction, il convient de s'assurer de la compatibilité des sols avec les usages projetés, conformément à la réglementation du 8 février 2007 (modalités de gestion et de réaménagement des sites et sols pollués).

- **La qualité de l'air**

La commune de Bures-sur-Yvette est située dans la zone sensible pour la qualité de l'air de l'Île-de-France définie dans le Schéma régional de l'air, du climat et de l'énergie (SRCAE) et dans le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) révisé le 25 mars 2013.

Des données chiffrées sur la qualité de l'air à l'intérieur de la commune sont présentées dans le dossier (rapport de présentation – pages 143). Ces données indiquent que la qualité de l'air est globalement bonne malgré la position de la commune en zone sensible pour la qualité de l'air.

Le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) présente des actions visant à favoriser une bonne qualité de l'air dans la commune. En effet, l'axe 4 du PADD prévoit de développer, sécuriser les cheminements doux existants et améliorer l'offre en transport en commun afin d'inciter la population à solliciter ces modes de déplacement alternatif au véhicule personnel.

L'ARS note que le projet de PLU et le règlement ne mentionnent pas de possibilités de stationnement et de bornes de recharges dédiées aux véhicules hybrides et électriques alors que cela figure aux articles L111-5-2 à L111-5-4 et les articles R111-14-2 à R111-14-3-2 du Code de la construction et de l'habitation. Ce point devra être révisé.

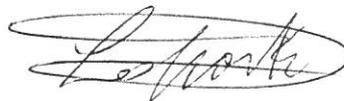
- **La lutte contre le bruit**

Plusieurs axes de transport terrestres, classés en fonction de la densité de trafic et du bruit qui en découle, sont présents sur la commune : la RN118, la RD35, la RD95, la RD588 la voie ferrée du RER B. L'ARS rappelle que pour tout projet de construction dans ces zones, la réglementation en vigueur en matière d'isolation acoustique devra être respectée.

Considérant les éléments transmis et les éléments mentionnés ci-dessus, j'émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de Bures-sur-Yvette.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Délégué départemental de
l'Essonne
L'Ingénieur du génie sanitaire



Judicaël LAPORTE

Copie : mairie de Bures-sur-Yvette.